



Objet : Enquête publique concernant des parcelles publiques à céder

Du 8 au 23 octobre 2024

Val d'Oingt, le 23 octobre 2024

Monsieur le Commissaire enquêteur,

Dossier 4 - 645 Chemin du Nizy – 745 m2

Le chemin public concerné et mis à l'enquête, suit le vallon en longeant à distance le ruisseau du Nizy. Ce vallon offre verdure, arbres et fraîcheur.

Depuis le POS du Bois-d'Oingt de 1988 puis les dernières années de travaux sur le PLU, ce secteur Est du village est pressenti pour être lié à la nature et au tourisme. La salle hors-sac de la rue de la Petite gare y est implantée depuis peu.

Aujourd'hui, un début de boucle de chemin pédestre part de la salle hors sac, rue de la Petite Gare au plus près du Chemin du Tacot en direction de l'avenue du 8 mai (RD 39), puis quitte cette portion de route au bout de cent (?) mètres pour emprunter à gauche le chemin du Nizy (VC 114), route bitumée, qui dessert plusieurs habitations. Après avoir traversé le Nizy, un carrefour conduit à droite à une habitation et à gauche démarre **la portion de chemin concernée par cette enquête**. Peu utilisé car en impasse et mal entretenu, ce chemin pourrait être prolongé sur quelques dizaines de mètres jusqu'à l'étang du Nizy, petite aire de loisirs appartenant à la commune mais gérée par l'association des pêcheurs, *ou seulement jusqu'à un petit sentier à un embranchement de la route de Moiré*.

Le promeneur pourrait ensuite remonter la route de Moiré (VC 206) et retrouver la salle hors-sac. Un circuit de 2 km sans difficultés.

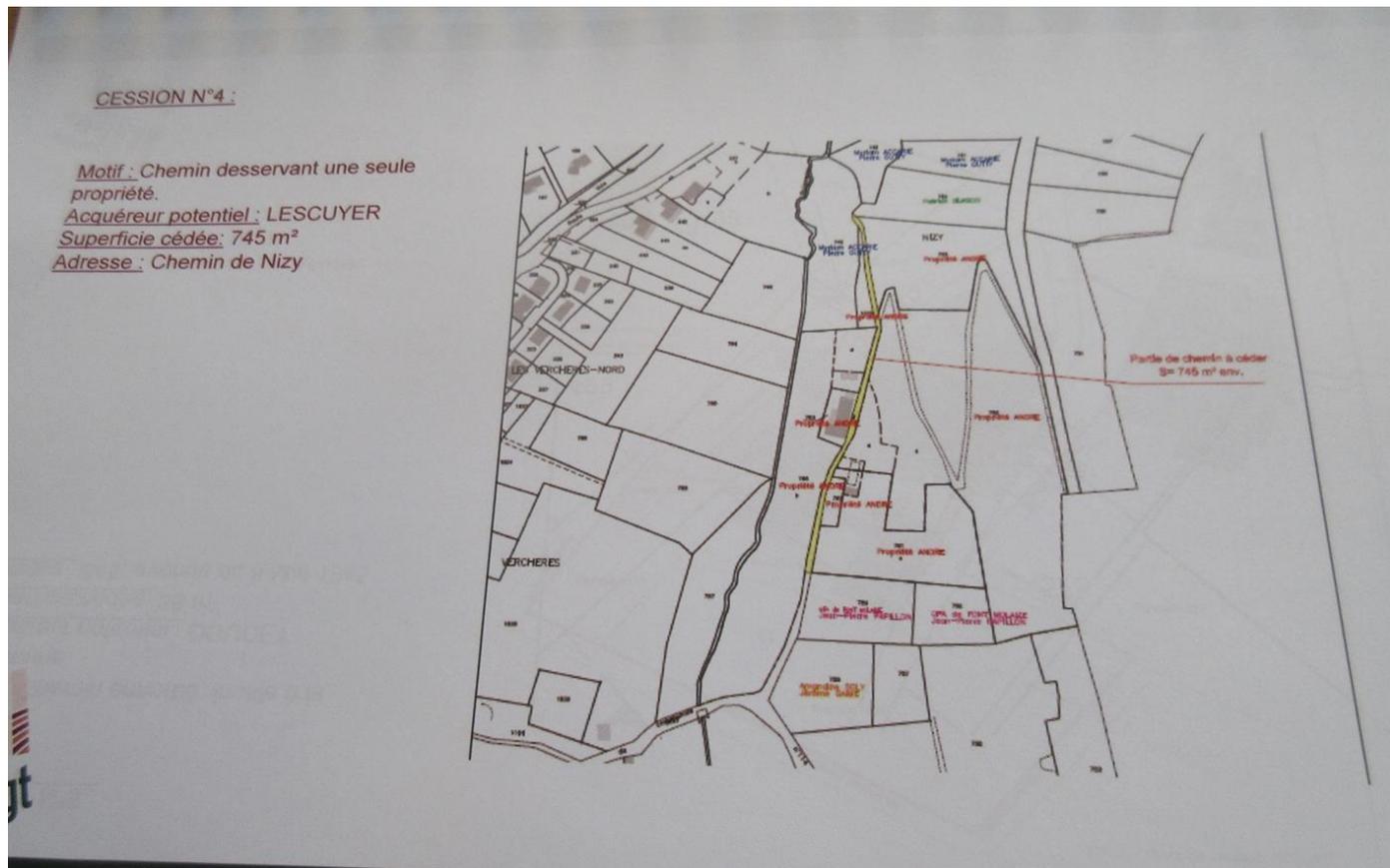
Pour un circuit plus long, il pourrait croiser ou rejoindre l'ancien CR 13 qui emprunte le chemin des Carrières vers Oingt ou emprunter **la voie du Tacot** suivant la ligne de l'ancien petit train local qui relie vers l'Est les villages voisins jusqu'à Liergues et Villefranche.

Pour améliorer les conditions actuelles et ne pas interdire des possibilités nouvelles pour l'avenir, ce chemin calme et verdoyant, utile aussi pour les promeneurs de tous âges du village, doit rester public.

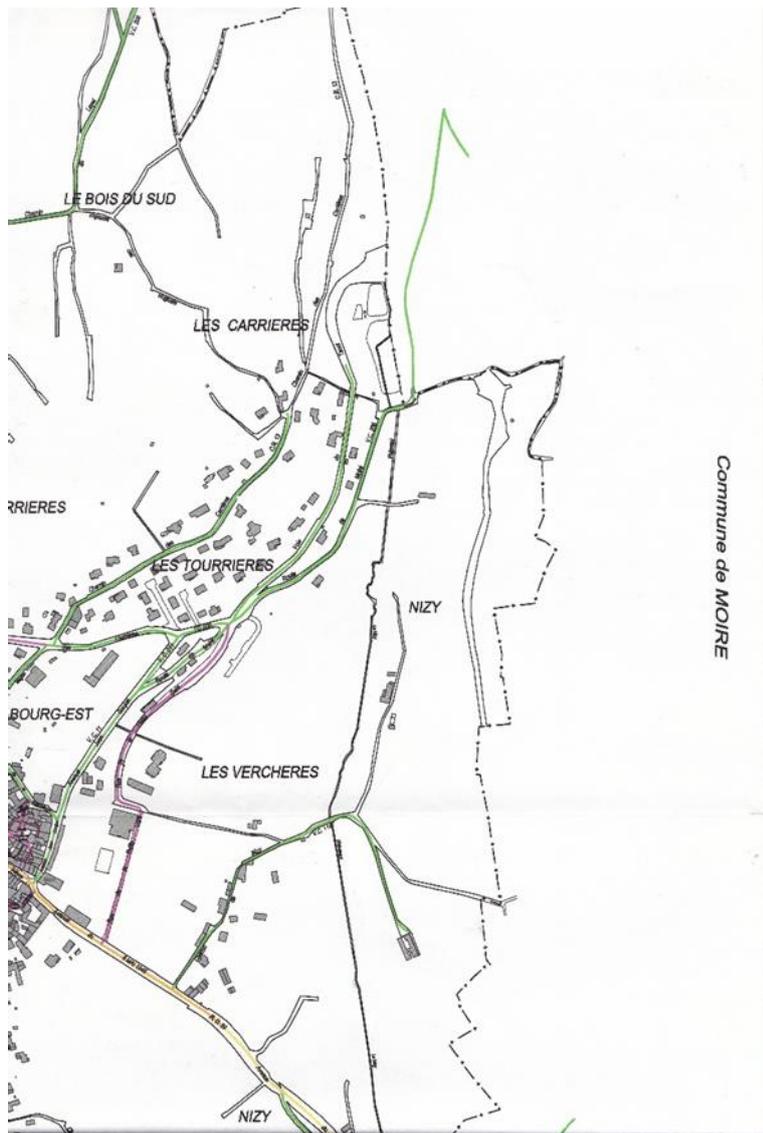
Autrefois, c'étaient les agriculteurs qui entretenaient ces chemins en même temps que leurs terrains agricoles en polyculture. Ceux qui restent sont viticulteurs sur les coteaux. Il faut donc que ce soit la collectivité qui les entretienne. Se décharger de cette mission en supprimant l'accès au public, n'est pas la bonne solution. Si nous

voulons conserver un "aspect campagne", à cette commune où la pression foncière est forte et le nombre de nouvelles constructions important, il faut aussi pouvoir marcher ailleurs que sur les routes.

A noter que la carte de 2008 que nous avons utilisée comme référence, est incomplète dans la zone concernée, une vingtaine de maisons y ont été construites depuis.



Enquête publique chemins - 23 octobre 2024 – n°4 645 chemin du Nizy



Le ruisseau du Nizy - le chemin concerné est surligné en jaune – *carte de la voirie goudronnée du Bois-d'Oingt par la Communauté de commune des Pays du Bois-d'Oingt en 2008.*

En 0 la position de la salle hors-sac

Notre conclusion : un centre du village très dense, un secteur lié au tourisme et aux loisirs. De nombreuses constructions nouvelles. Des voies de circulation automobile étroites. **Des sentiers existants à conserver dans le domaine public, entretenir et mettre en valeur.**

Nous vous remercions de bien vouloir prendre en compte nos remarques.

Pour l'association, la présidente